



Municipalité des Cèdres

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 496-2023**

AVIS PUBLIC EST, par la présente donnée par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juin 2023, le Conseil municipal a adopté par résolution le **règlement numéro 496-2023 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité des Cèdres pour l'année 2023.**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de ville, 1060, chemin du Fleuve à Les Cèdres, durant les heures normales du bureau ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Les Cèdres, ce 15 juin 2023.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 15 juin 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 juin 2023.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe